

-----  
**MAIRIE DE**  
**VARENNE L'ARCONCE**  
71110  
Tél. 03.85.25.84.23  
varennelarconce@gmail.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
**du 03 septembre 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur de LAUNAY Paul, Maire.

Présents : MM de LAUNAY Paul-Albert, MOMMESSIN Patricia, BERNARD Armand, COGNARD Anne-Marie, RADOUAN Marie-Thérèse, GAHAGNON Marc, AUGAGNEUR Patrick, MOMMESSIN Anthony, PERCHE Nathalie, LAMOTTE Jean-Paul.

Absents – Excusés : MONCADE Sébastien

Secrétaire de séance : Mme RADOUAN Marie-Thérèse,

**1°) DÉLÉGATION DE FONCTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

M. le Maire informe que la délibération du 23 mai 2020 doit être précisée.

Le Conseil Municipal décide, à 10 pour, de déléguer les fonctions suivantes au Maire :

- La réalisation d'emprunts, d'un montant maximum de 30.000 euros sur une durée maximale de 20 ans ;
- La préparation, passation, exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque ces crédits sont inscrits au budget ;
- La location des biens d'une durée maximale de 12 ans ;
- La passation de contrat d'assurance ;
- La réalisation de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 30.000 euros ;
- L'acceptation d'un Leg à la commune à titre provisoire qui ne serait grevé ni de conditions ni de charges.

**2°) CHANGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :**

Face au surcroit de travail administratif, le Conseil Municipal décide, à 10 pour, de porter, à compter du 14 septembre 2020, de 10 heures (temps de travail initial) à 13 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'Adjoint Administratif 2<sup>nd</sup>e Classe permanent à temps non complet.

**3°) PROJET D'ADRESSAGE**

Sur le rapport d'Armand BERNARD (2<sup>nd</sup> adjoint), le Conseil Municipal décide, à 9 pour et 1 abstention, de confier l'adressage de la commune à la Société ADAGE pour un montant de 4.320 euros TTC.

Plusieurs devis doivent être demandés pour la fourniture et la pose éventuelle des panneaux.

**4°) FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ A COMPTEUR DU 01/01/2021**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, qui a demandé des devis à EDF et à TOTAL DIRECT ENERGIE, le Conseil Municipal décide, à 10 pour, de conserver l'offre actuel du tarif règlementé à compte du 01/01/2021.

**5°) DON DU BOIS DE CHAUFFAGE STOCKÉ PRÈS DU CIMETIÈRE**

Le Conseil Municipal décide, à 10 pour, de faire débarrasser, sans contrepartie, le bois de chauffage (environ 2 stères) stocké près du cimetière.

#### **6°) ASSOCIATION ABISE**

Le Maire évoque l'assemblée générale de l'association ABISE prévue le 11 septembre 2020. Aucun membre du Conseil n'est intéressé pour adhérer à l'association.

#### **7°) CHOIX DE L'ORIENTATION POUR LA DIVAGATION ANIMALE**

Madame Valérie LEBRUN-GARDERE, habitante à VARENNE L'ARCONCE, propose de faire un don à la mairie pour payer la cotisation à une fourrière (environ 0,60 centime par habitant). Elle propose, également, de prendre à sa charge l'aménagement d'un « chenil » temporaire sous l'ancien préau dans la cour de la mairie.

Le Conseil Municipal décide, à 10 pour, d'adhérer à une fourrière et donne pouvoir à Monsieur le Maire de demander cette adhésion à la Fourrière de GUEUGNON.

Le conseil Municipal vote, à 7 contre et 3 abstentions, contre la proposition de l'installation d'un chenil temporaire sous le préau, tout en souhaitant que Madame LEBRUN-GARDERE propose ou accepte un autre endroit.

#### **8°) CHOIX D'UN BLASON POUR LA COMMUNE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal accepte, par 9 pour et 1 abstention, la proposition de blason soumise, sans aucune contrepartie financière, par un héraldiste amateur.

Le blason est composé comme suit : Chevron renversé jaune et clefs reliées par une chaîne blanche, sur fond vert et bleu séparé par une vague blanche.

#### **9°) CHOIX DE L'ORIENTATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Sur la demande de Monsieur le Maire, des contrôles de vitesse doivent être effectués au Bourg par la gendarmerie de MARCIGNY (71).

Parallèlement, plusieurs solutions sont envisagées et soulevées pour limiter la vitesse excessive de certains automobilistes dans le Bourg (RD34): dos d'âne, bandes rugueuses, radar pédagogique, feu tricolore...

Le Conseil Municipal décide, à 10 pour, de privilégier, sur devis, l'installation de bandes rugueuses sur la RD 34 au Bourg de VARENNE L'ARCONCE.

#### **10°) CHOIX DE L'ORIENTATION DES TRAVAUX POUR 2021**

Compte tenu des finances de la commune, Le Conseil Municipal décide, à 7 pour et 3 abstentions, de privilégier la rénovation du chemin des « Broses » plutôt que l'installation de ralentisseurs dans le Bourg de VARENNE L'ARCONCE (4 contre, 3 abstentions, 3 pour).

#### **11°) DEVIS RGPD**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte, à 10 pour, le devis du Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour l'adhésion à la prestation RGPD mutualisée sur 3 années au prix de 390 euros par an, pour 13 traitements annuels.

#### **12°) GESTION DES DÉCHETS**

Face aux nombreuses incivilités constatées au dépôt, le code de la serrure permettant l'accès doit être changé.

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande qu'aucun feu ne soit déclaré au dépôt pour brûler les feuillages.

Le Conseil Municipal décide, à 10 pour, de transférer les attributions de Police lui permettant de réglementer les activités liées à la collecte des déchets ménagers, y compris la gestion des déchets au dépôt, au Président de la Communauté de Communes de SEMUR-EN-BRIONNAIS. La possibilité de la fermeture du dépôt est envisagée.

Parallèlement Monsieur le Maire proposera à la communauté de communes que le dépôt devienne un point de collecte « bis » rattaché administrativement à la Communauté de Communes de SEMUR-EN-BRIONNAIS (71) et géré directement par la déchetterie de SAINT-JULIEN-DE-JONZY (71).

### **13°) COLIS ET/OU REPAS DES AÎNÉS**

Le Conseil Municipal, accepte, à 9 pour et 1 contre, de relever l'âge des personnes bénéficiaires du repas et/ou des colis aux « aînés » à 70 ans au lieu de 65 ans.

Compte tenu de la crise sanitaire un coffret gourmand doit être apporté à ces bénéficiaires à l'occasion des cérémonies du 11 novembre. Un budget de 400 euros a été alloué à cet effet.

### **14°) QUESTIONS DIVERSES**

#### Commission voirie :

La parole est passée à Monsieur Armand BERNARD :

Plusieurs travaux ont été réalisés cet été (pose d'un aqueduc en face du local de la CUMA, pose d'enrobé à froid sur les chemins et routes de la commune) et une journée de corvée doit être organisée début octobre pour la réfection de certains chemins.

Patrick AUGAGNEUR propose de broyer les buissons du dépôt communal et les Acacias route de Marnant. Un courrier doit être adressé par Monsieur le Maire pour demander à un exploitant d'entretenir ces haies.

#### Commission bâtiments :

La parole est laissée à Madame Patricia MOMMESSIN :

Les traces d'humidité sur le plafond de la salle des fêtes sont dues à des fouines. Un piège a été posé aux abords de la salle ; un appareil à ultrason a été installé dans le grenier.

Un devis doit être demandé pour :

- l'installation de toilettes dans le hangar communal et près de la buvette
- la réparation de trois fuites (WC publics, regard situé entre la mairie et la salle des fêtes, robinet dans le cimetière.

La cuisinière située dans la salle des fêtes fonctionne bien, mais n'est pas adaptée aux besoins. Un devis a été proposé par l'entreprise PERRIER pour le changement de la cuisinière (budget : 2890 euros H.T moins la reprise de la cuisinière actuelle) et l'acquisition d'une étuve (budget 2.250 euros H.T). Compte tenu des finances de la commune aucun achat ne peut être envisagé. Deux plats doivent être achetés pour optimiser la cuisson des plats.

La sous-préfecture de CHAROLLES ayant donné son accord, une journée de corvée est prévue samedi 05 septembre pour le nettoyage du toit de la salle des fêtes.

#### Révision des listes électorales :

Les propositions de délégués ont été envoyées au tribunal judiciaire de Mâcon et à la préfecture de Saône-et-Loire en date du 24 août 2020. La réponse est attendue pour la fin d'année.

#### Photocopieur :

Un contrat est en cours de signature avec la Société SIGEC pour le rachat du contrat de location actuel. Une économie d'environ 33 euros par trimestre est attendue si les conditions demandées par Monsieur le Maire sont respectées par la Société SIGEC.

#### Aide aux locataires :

Deux dossiers d'aide ont été remplis pour un logement. Les dossiers sont en cours d'instruction par les services concernés.

Secrétariat de mairie :

En raison des obligations d'Adeline DUPUIS qui a annoncé sa mutation pour le SIVOM à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, les horaires d'ouverture de la mairie ont été modifiés pour le mois de septembre (mardi : 13h-15h30 ; jeudi 09h30-12h00).

Un entretien a eu lieu avec une candidate et un contrat de travail doit lui être proposé dans les jours à venir.

Cantonniers :

Le tracteur de Bernard FUZY est bien assuré si ce dernier s'en sert, de son propre chef, pour répondre aux besoins de la mairie ;

Gaëtan de OLIVEIRA devrait entre 13 et 14 heures de travail à la mairie. Armand BERNARD doit faire le point avec le secrétariat sur les horaires et les congés des cantonniers.

Point sur les différentes réunions hors communes :

SPANC : Jean-Paul LAMOTTE a été élu membre du bureau et Marc GAHAGNON suppléant.

SIVOS : Jean-Paul LAMOTTE a été élu 2<sup>nd</sup> vice-Président. La question des masques doit être discuter avec le Président.

Syndicat des Eaux : Nathalie PERCHE fait un point précis sur la réunion d'installation et les projets à venir, dont le déficit en eau pour certaines communes. Une réunion sur les points de captage doit être organisée prochainement.